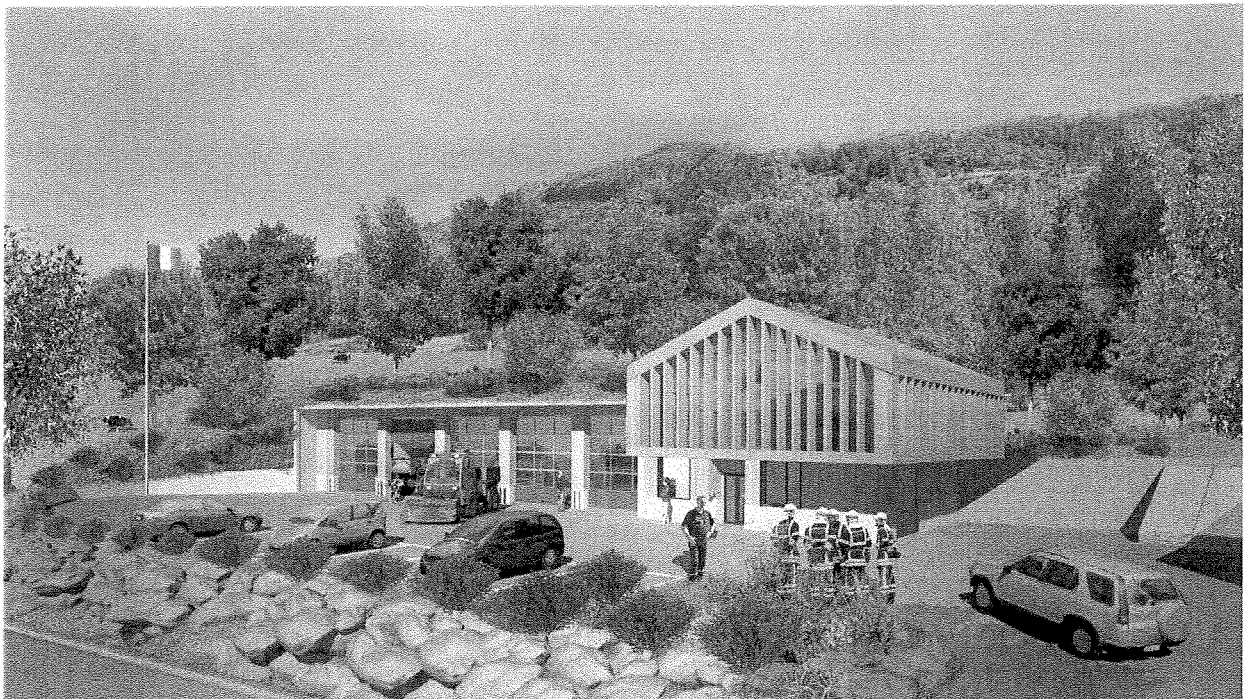


DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2010



ANALYSE RETROSPECTIVE 2004-2009

RESULTAT PREVISIONNEL DE L'EXERCICE 2009

BUDGET GENERAL

FONCTIONNEMENT

Total dépenses	11 555 377.56 €
Total recettes	14 915 512.83 €
Résultat excédentaire	3 360 135.27 €

INVESTISSEMENT

Total dépenses	2 256 186.92 €
Total recettes	4 247 925.02 €
Résultat excédentaire	1 991 738.10 €

BUDGET ORDURES MENAGERES

FONCTIONNEMENT

Total dépenses	4 279 902.84 €
Total recettes	3 977 663.09 €
Résultat déficitaire	- 302 239.75 €

INVESTISSEMENT

Total dépenses	582 780.34 €
Total recettes	685 627.17 €
Résultat excédentaire	102 846.83 €

Reprise du résultat du budget « Ordures Ménagères » sur le budget « Général »

FONCTIONNEMENT

Résultat 2009 du budget Général excédent	3 360 135.27 €
Résultat 2009 du budget OM déficit	- 302 239.75 €
A reporter sur le budget Général 2010 excédent	3 057 896.52 €

INVESTISSEMENT

Résultat 2009 du budget Général excédent	1 991 738.10 €
Résultat 2009 du budget OM excédent	102 846.83 €
A reporter sur le budget Général 2010 excédent	2 094 584.93 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

FONCTIONNEMENT

Total dépenses	543 015.56 €
Total recettes	663 485.08 €
Résultat excédentaire	120 469.52 €

INVESTISSEMENT

Total dépenses	134 465.85 €
Total recettes	254 508.09 €
Résultat excédentaire	120 042.24 €

FONCTIONNEMENT :

Les résultats 2009* du budget général indiquent, au regard du Compte Administratif 2008:

• Des dépenses en hausse de 2.76 % (11 555 377€)

Pour mémoire

2007-2008	2006-2007	2005-2006	2004-2005
+3,12%	-2,04%%	+6,81%	+14,20%

- une hausse de 8.57 % de la masse salariale (3 342 405 €) qui s'explique par :
 - les avancements de grades et d'échelons
 - la revalorisation de l'indice,
 - le recrutement de 12 agents contractuels à la crèche de la Guisane et l'intégration de la Crèche du Lautaret

Pour mémoire

2007-2008	2006-2007	2005-2006	2004-2005
+8,75%	+6,42%	+4,22%	+37,66%

- une baisse de 6,3% des charges à caractère général

Pour mémoire

2007-2008	2006-2007	2005-2006	2004-2005
-14,95%	+37,5%	+18%	+58,27%

- une baisse de 18,81% des charges financières,

Pour mémoire

2007-2008	2006-2007	2005-2006	2004-2005
+137,20	+40,2%	+36%	+14,2%

- une hausse de 38,84% des amortissements, correspondant à l'accroissement du patrimoine communautaire

Pour mémoire

2006-2007	2005-2006	2004-2005
+50,45%	+36%	+67%

- Une baisse de 23,05% du virement à la section d'investissement, contre une baisse de 83,8% entre 2007 et 2008.

• Des recettes en hausse de 11.45 % (14 915 512,83 €)

- Les recettes fiscales directes

Les Bases	Années									
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
TH	26 507 922	27 764 761	33 328 940	34 465 197	35 845 372	37 311 219	39 200 280	40 247 000	42 029 000	44 489 000
TFB	20 371 309	21 420 221	25 881 325	26 931 939	27 744 919	28 715 800	29 876 385	30 978 000	32 124 000	33 812 000
TFNB	118 858	127 391	138 110	140 502	136 507	138 538	115 637	119 700	143 300	139 400
Sous total	46 998 089	49 312 373	59 348 375	61 537 638	63 726 798	66 165 557	69 192 302	71 344 700	74 296 300	78 440 400
TP	21 433 699	21 433 699	24 731 787	2 795 273	27 625 000	33 489 000	33 262 000	34 877 000	36 940 000	38 264 000

Les Taux	Années									
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
TH	0,962	0,962	1,040	1,120	1,120	1,120	1,120	1,120	1,120	1,120
TFB	2,240	2,240	2,410	2,600	2,600	2,600	2,600	2,600	2,600	2,600
TFNB	8,280	8,280	8,950	9,660	9,660	9,660	9,660	9,660	9,660	9,660
TP	1,330	1,330	1,460	1,540	18,380	18,380	18,380	18,380	18,380	18,380

Les Produits	Années									
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
TH	255 006	267 097	346 621	386 010	401 468	417 886	439 043	450 766	470 725	498 277
TFB	456 317	479 813	623 740	700 230	721 368	746 611	776 786	805 428	835 224	879 112
TFNB	9 841	10 548	12 361	13 572	13 187	13 383	11 171	11 563	13 843	13 466
Sous total	721 165	757 458	982 722	1 099 813	1 136 023	1 177 879	1 227 000	1 267 757	1 319 792	1 390 855
TP	285 068	285 068	361 084	43 047	5 077 475	6 155 278	6 113 556	6 410 393	6 789 572	7 032 923
TOTAL	1 006 233	1 042 526	1 343 806	1 142 860	6 213 498	7 333 157	7 340 556	7 678 150	8 109 364	8 423 778

Evolution les produits	Pourcentages d'évolution annuelle								
	2000/2001	2001/2002	2002/2003	2003/2004	2004/2005	2005/2006	2006/2007	2007/2008	2008/2009
TH	5%	30%	11%	4%	4%	5%	3%	4%	6%
TFB	5%	30%	12%	3%	3%	4%	4%	3%	5%
TFNB	7%	17%	10%	-3%	1%	-17%	4%	19%	-3%
Sous total	5%	30%	12%	3%	4%	4%	3%	4%	5%
TP	0%	27%	-88%	11695%	21%	-1%	5%	6%	4%

• Les dotations

	Années									
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Allocations compensatrices	58 818	76 410	83 371	81 972	47 871	98 852	109 505	123 202	106 945	155 904
Dotation compensation					1 705 319	1 722 372	1 745 861	1 761 149	1 779 448	1 793 724
DGF	410 413	351 197	463 439	381 098	891 247	900 155	959 381	967 836	941 391	968 682
Total	469 231	427 607	546 810	463 070	2 644 437	2 721 379	2 814 747	2 852 187	2 827 784	2 918 310

Ces recettes, accompagnées d'une maîtrise rigoureuse des dépenses, permettent de dégager un excédent de fonctionnement en croissance.

2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
118 695,22 €	136 464,96 €	637 768,23 €	959 429,34 €	879 406,52 €	2 138 417,81 €	3 360 135,27
				-9,5%	+143.16%	+57,13

BUDGET OM :

S'agissant du budget « Collecte des déchets ménagers », le produit de la T.E.O.M., augmente de 5.22 %, malgré un taux stable 2008-2009.

• Produit de la T.E.O.M.

2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
2 781 264 €	2 860 215 €	3 043 187 €	3 129 247 €	3 238 872 €	3 503 591 €	+ 8.17%
						3 686 657,90
						+ 5,22

• Produit de la redevance O.M. + participations

2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
28 935 €	98 114 €*	60 356 €**	22 903 €	121 410 €**	111 675 €	- 8.02%
						62 220,48
						-44,28

* versement sur un même exercice de la participation de la participation de la Commune de Puy St Pierre à la gestion et l'entretien du quai de transfert

** création du versement VALORPLAST sur un nouveau type de déchets triés (flaconnages)

• Produit des dépôts en déchetteries

2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
135 089 €	143 924 €	81 253 €*	38 800 €	23 265 €	33 623 €	+44.52 %
						13 872,63
						-58,74

* baisse importante liée à la fin des dépôts de boues en déchetterie de Fontchristiane

Le coût du service est en croissance notable, l'augmentation étant de 13,74%.

Le déficit de fonctionnement ressort à 302 239.75 €, qui, après intégration du budget OM dans le budget général au 1^{er} janvier 2010, sont absorbés par l'excédent de fonctionnement.

Il n'en n'est pas moins nécessaire de rechercher les causes de ce déficit, et de le résorber, notamment par la mise en œuvre de la redevance spéciale à partir de 2011.

INVESTISSEMENT :

- Des dépenses en baisse de 9,27 % (2 256 186,92 €), du fait du report de la réalisation de certains équipements en raison des circonstances particulières de l'été 2009

Pour mémoire : évolution des dépenses d'investissement

2008-2009	2007-2008	2006-2007	2005-2006	2004-2005
-9,27%	-27,82%	-9,55%	+19,3%	-7,29%

- Des recettes en hausse de 35,24 % (4 247 925,02 €) -

Pour mémoire : évolution des recettes d'investissement

2007-2008	2006-2007	2005-2006	2004-2005
-30,24%	+14,37%	-15,39%	+14,7%

Solde d'investissement :

2004	2005	2006	2007	2008*	2009
- 1 976 506,39 €	- 2 069 234,15 €	- 60 316,17 €	1 057 989,50 €	654 337,13 €	1 991 738,10

PERSPECTIVES 2010

LA SUPPRESSION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE

L'article 2 du projet de la loi de finances pour 2010 relatif à la suppression de la taxe professionnelle instaure un mécanisme transitoire de compensation pour l'exercice 2010.

L'Etat doit verser une dotation intitulée « **compensation relais** » pour compenser la perte de TP en 2010.

Cette compensation relais est un reversement de la fiscalité locale et correspond au plus élevé des deux montants suivants :

- montant de TP perçue en 2009
- produit des bases de TP 2010 par le taux de TP 2009, dans la limite du taux de TP 2008 majoré de 1%.

Pour 2010; les ressources fiscales de la CCB devraient donc rester constantes.

En 2010 il faudra voter un taux relais à la place du taux de TP, et en 2011 il faudra voter un taux de cotisation foncière des entreprises.

A partir de 2011 **CET : contribution économique territoriale** composée de :

- **CFE : cotisation foncière des entreprises** fondée sur les bases foncières
Taux fixé par la collectivité
- **CVAE : cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises**
Taux fixé par l'Etat

IFER : impôt forfaitaire sur les entreprises de réseaux

ETAT DE LA DETTE 2010

Budget 2010	Total Annuités	Capital	Intérêts
Général	945 221.00	461 772.31	483 448.69
Ateliers Relais	69 177.24	58 828.60	10 348.64
Assainissement	48 181.94	35 180.97	13 000.97
TOTAL	1 062 580.18	555 781.88	506 798.30

A titre comparatif, données de la dette 2009

Budget 2009	Total Annuités	Capital	Intérêts
Général	313 197.87	93 701.47	219 496.40
Ateliers Relais	69 177.24	55 735.30	13 441.94
OM	45 704.68	32 536.08	13 168.60
Assainissement	45 986.16	30 968.18	15 017.98
TOTAL	474 065.95	212 941.03	261 124.92

PERSPECTIVES D'INVESTISSEMENTS

Le présent document qui sert de base au débat d'orientations budgétaires pour l'année 2010, préalable au vote des budgets primitifs, est issu d'une réflexion amorcée au début du mois de décembre entre les vice-présidents délégués, les conseillers délégués et les services, prolongée par un examen en Bureau des Maires et dans chacune des commissions permanentes.

Il traduit, dans tous les domaines de compétences de la Communauté de Communes, la volonté d'améliorer certains équipements, de poursuivre et d'achever un certain nombre d'investissements nécessaires voire obligatoires, et de préparer l'avenir en lançant réflexions et études.

1/ Affaires sociales :

- Résidence de travailleurs saisonniers le Pin Cembro

Afin d'améliorer la qualité de l'accueil des travailleurs saisonniers, et de répondre à la demande des locataires il est proposé de mettre en place des bornes WIFI collectives. Par ailleurs, il a été demandé à la copropriété "Centre commercial et hôtelier Grand Boucle" d'achever le goudronnage du parking dans sa partie la plus proche de la Résidence. LA CCB participera à ces frais au prorata de ses millièmes, soit environ 10%.

- Foyer Solidarité : Réhabilitation des locaux

- Aire d'accueil des Gens du Voyage :

La réalisation d'une aire d'accueil est une obligation légale, et prévue par le Schéma Départemental d'accueil des Gens du Voyage. Un site paraît avoir été trouvé, à cheval sur les communes de Briançon et Puy Saint André. Si les deux communes donnent leur accord, et si les administrations approuvent cet emplacement, les travaux pourraient commencer à l'automne 2010.

- Logements des Gens du Voyage sédentaires (Résidence l'Epilobe) :

En concertation avec les intéressés, et en partenariat avec la société ERILIA, la construction de 3 bâtiments de deux logements devrait commencer dans l'été sur un terrain acquis par la CCB au Chazal.

- Crèches :

Devant la multiplicité des demandes de structures d'accueil de la petite enfance (Pays de la Meije, Crèche hospitalière, Villard Saint Pancrace, le Monétier Les Bains), il est nécessaire d'effectuer au préalable un diagnostic sur l'ensemble du territoire. C'est notamment dans cet objectif qu'a été créé le poste de coordination de la petite enfance afin que la réflexion sur le type de structure, le choix des sites et la planification aboutisse en 2010.

- Jeunesse :

Réflexion sur la prise de compétence Jeunesse, et sur un conventionnement avec la MJC Centre Social.

2/ Culture et communication :

- Opération Grand Site :

- o *Résorption des décharges : diagnostic et avant-projets*

Cette action est extrêmement symbolique. A l'instar du traitement réalisé par la Commune de Montgenèvre pour sa décharge communale située dans un des lacets du Col, les décharges de Val-des-

Prés et Névache, dans la perspective d'une demande de labellisation, doivent être impérativement résorbées.

Il est décidé de lancer en 2010 un diagnostic (déchets/pollution) afin de connaître le statut et la nature des déchets déposés et d'autre part, d'établir des propositions de réhabilitation adaptées.

○ *Charte forestière : mise en œuvre*

la Charte Forestière de Territoire dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le Pays a été signée récemment. Deux actions en lien direct avec l'OGS ont été intégrées :

- Améliorer les conditions de mobilisation des bois et sécuriser les approvisionnements
- Mettre en cohérence les usages du milieu forestier

○ *Maison de site : étude de faisabilité*

Le principe d'une étude de faisabilité technico-économique sur la création d'une maison de site est retenu. Celle-ci devra entre autres, intégrer la localisation de l'équipement, le potentiel en infrastructures existantes et devra déterminer le gestionnaire idoine étant entendu que la Communauté de Communes n'a pas vocation à gérer ce type d'équipement.

○ *L'opération "navettes" sera évidemment reconduite, en tenant compte de l'expérience acquise ces dernières années.*

- Labellisation Pays d'Art et d'Histoire

Le dossier de demande de labellisation a été partiellement élaboré. Il convient d'en préciser les contours et le contenu en associant l'ensemble des communes au processus avant de déposer la candidature au mois de septembre.

- Théâtre Le Cadran :

○ *Avant-projet de réhabilitation/reconstruction*

Le site de la reconstruction du Théâtre du Cadran devra être défini en concertation avec la Commune de Briançon. Un avant-projet pourra alors être établi afin de rechercher des financements, pour une opération de l'ordre de 6 à 8 M€.

○ *Lancement d'une délégation de service public*

Pour assurer la continuité du service il est nécessaire de lancer dès le mois de Mai la procédure, dont la durée est au minimum de 6 mois. Compte tenu de la complexité de ces procédures, et de son caractère spécifique (culture), il est envisagé de recourir à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour le montage du dossier et le choix du candidat, qui devra être arrêté avant la fin de l'année.

- Communication :

L'objectif est avant tout de faire connaître et reconnaître la Communauté de Communes du Briançonnais par ses habitants, et de donner de la collectivité une image positive. Les actions envisagées dans ce sens sont les suivantes :

- Sortie trimestrielle régulière de "CCB Infos"
- Mettre à jour et faire vivre le site Internet
- Emission radio bi-mensuelle sur Alpes 1
- Signalétique routière d'entrée dans le territoire
- Signalisation des équipements de la Communauté de Communes

- Atelier des Beaux-Arts :

Préparation au transfert de compétence de la ville de Briançon vers la C.C.B.

3/ Développement économique et aménagement du territoire

- Maison de la Justice et du Droit :

La convention de financement par le Ministère de la Justice vient d'être signée. Il faut maintenant signer les conventions de participation des communautés de communes et de Puy Saint Pierre, établir le projet d'aménagement des locaux, réaliser les travaux, en vue d'une ouverture à l'automne 2010.

- Aménagement du Territoire :

Sans préjuger de la suite qui sera donnée à la procédure du SCOT, il est proposé d'actualiser et de compléter le diagnostic de 2003 en recourant à des stagiaires en urbanisme et d'initier la phase de concertation de la population. Cette démarche sera de toute façon utile pour mieux connaître le territoire, identifier ses lacunes, et orienter les projets de la Communauté de Communes.

- Zones d'activités :

o *PONT LA LAME* :

Réalisation des ventes et promesses de vente, construction des premiers bâtiments, poursuite et fin des travaux après réalisation du carrefour par l'Etat.

o *LA TOUR* :

Sous réserve de la mise en œuvre de la PVR (participation pour voirie et réseaux) par la Commune de Villard Saint Pancrace, les études et travaux permettant de désenclaver et desservir cette zone pourront être réalisés en 2010.

o *BRIANCON SUD* :

Cette zone d'activités dont la vocation commerciale est de plus en plus affirmée doit continuer à faire l'objet de réhabilitation de voirie, notamment dans la rue des Tabellions. Il est également nécessaire de repenser la signalétique globale des commerces et entreprises.

- Pôle de développement économique :

Dans le cadre du Contrat de Redynamisation du Site de Défense, la Communauté de Communes du Briançonnais a la charge de la réalisation d'un pôle de développement économique comprenant des services pour les créateurs d'entreprises, un incubateur et une pépinière d'entreprises, des ateliers relais. Avant de rénover les bâtiments prévus à cet effet, il est nécessaire de lancer d'une part une étude d'aménagement de l'ensemble des friches militaires, et d'autre part une étude de définition pour identifier les besoins, cibler les entreprises à créer, rechercher les moyens d'attirer des entrepreneurs...

- Transports : Etude d'opportunité d'un réseau de transports communautaire et mise en œuvre d'une plateforme de covoiturage.

- Coopération transfrontalière : mise en œuvre du PIT des Hautes Vallées :

- o Sites phares
- o Geoparc
- o Valorisation forestière
- o Saveurs et produits
- o Village éducatif
- o Travail en territoire frontalier
- o Plateforme touristique

4/ Environnement et développement durable

- Développement durable :

3 actions sont proposées afin de faire prendre conscience à la collectivité, à ses agents, et à ses élus de son impact et ses possibilités d'action directes et indirectes face aux enjeux du réchauffement climatique. Par la suite, la collectivité pourra réfléchir à des stratégies de développement local en ayant conscience de la vulnérabilité de son territoire en termes d'accès aux énergies fossiles. Il s'agit de :

- o Bilan carbone du territoire
- o Guide des Eco-agents
- o Diagnostic énergétique Village de la petite enfance

Dans le domaine de la communication vers le grand public, la communauté de communes participera au salon du Développement Durable 2010, et une réflexion est en cours pour envisager une convention avec le Point Info Energies.

Enfin 2010 devrait voir la mise en œuvre d'une réalisation concrète et ambitieuse en matière d'énergie solaire avec la couverture du toit de la station d'épuration du Chazal par des panneaux photovoltaïques.

- Collecte et valorisation des déchets

Afin de réduire le déficit d'exploitation des déchetteries, elles seront toutes équipées de ponts bascule : cela permettra la facturation des apports des professionnels et un meilleur suivi des utilisateurs. La mise en place de la redevance spéciale va engendrer un transfert des déchets vers les déchetteries et annuler en partie l'effet financier de la redevance.

Dans le même but, la collecte des déchets inertes des professionnels du bâtiment sera organisée à Clot Jouffrey et au Monétier les Bains, en privilégiant le recyclage des matériaux.

o *Aménagement de l'ancienne décharge de Clôt Jouffrey*

Poursuite et fin des travaux : réhabilitation de la décharge, création d'une déchetterie et d'un site de stockage de déchets inertes.

o *Réhabilitation du stock de mâchefers du Pilon*

Cette opération permettra d'obtenir la fermeture administrative de l'installation classée de l'ancienne usine d'incinération de Malefosse. Elle est de plus nécessaire pour garantir la Durance de tout risque de pollutions par les mâchefers.

o *Aménagement du site du Monétier les Bains (Les Iles Bénites)*

Terminer les études cette année et obtenir les autorisations administratives pour la création d'un second centre de stockage des déchets inertes

o *Quai de Transfert*

Le quai de transfert de Malefosse n'est plus en conformité avec les réglementations, générant des nuisances pour les riverains, des conditions de travail archaïques pour le personnel, et des surcoûts d'exploitation.

Il est nécessaire d'en construire un moderne, soit sur place après concertation avec les riverains, soit sur un autre site à déterminer.

o *Mise en place de D.S.E supplémentaires à la demande de certaines communes*

- Assainissement

Les travaux non concessifs, à la charge de la Communauté de Communes du Briançonnais comprennent des réhabilitations et des extensions de réseau, pour certains programmés en 2009 mais non réalisés, à Briançon, Puy Saint André, Le Monétier les Bains, La Salle les Alepes, Val-des-Prés et Névache.

Pour les travaux concessifs, à la charge de la SEERC, la Communauté de Communes doit réaliser en 2010 des dossiers de défrichement pour la station d'épuration du Pays de la Meije, pour le passage de la conduite à Val-des-Prés, et peut-être au Fontenil et à Puy Saint André.

Le passage en berge de Durance sous le Fontenil nécessitera un dossier de déclaration ou d'autorisation "Loi sur l'eau".

5/ Services de proximité

- Services d'Incendie et de secours :

o *CIS de Serre Chevalier* : terrassements, gros œuvre

L'objectif est d'achever le gros œuvre avant l'hiver prochain, en vue d'une livraison du bâtiment à l'été 2011.

o *CIS des Pays de la Meije* : Maîtrise d'œuvre, Foncier

Le site ayant été choisi en concertation entre les deux communes et le SDIS, il convient de procéder aux acquisitions foncières, de se préoccuper de la desserte par les réseaux et de son financement, et de mandater un architecte pour travailler sur l'avant-projet.

-
- Centre funéraire : Transformation de la régie en Société d'économie mixte (SEM)

- Fourrière animale :

Après plusieurs années de réunions et de négociations avec la SPA au niveau national sur l'éventualité d'une opération conjointe, il faut envisager, sans réponse de leur part, la construction d'une fourrière animale seule, afin de pouvoir accueillir les chiens dans des conditions d'hygiène et de confort convenables.

- Fourrière automobile :

De nouveaux locaux comprenant un garage et un bureau sont prévus en limite de la future déchetterie de Clot Jouffrey, et doivent voir le jour cette année.

- Caissons d'équarrissage

Les deux caissons actuellement en service ne répondent pas aux normes actuelles en matière d'hygiène, d'accès, d'implantation, et génèrent des coûts d'exploitation, notamment énergétiques, importants de par leur vétusté.

A Villar d'Arène, un site a été choisi à côté de la déchetterie de la Haute Romanche, il reste à constituer et déposer un dossier de demande d'autorisation, dont l'instruction peut durer un an.

A Briançon, le choix de l'emplacement est complexe compte tenu des contraintes administratives. L'année 2010 devra être consacrée à déterminer un site et le cas échéant à acquérir l'emprise nécessaire.

6/ Nouvelles technologies

- Haut Débit/Très Haut Débit / Résorption Zones blanches

Des zones blanches ADSL persistent sur notre territoire, et suite à l'étude confiée au cabinet TACTIS il est envisagé de traiter les zones de Val des Prés, Cervières, la partie haute de Puy Saint-André et la partie Nord du Monétier les Bains / Villar d'arène (Col du Lautaret).

Dans le cadre du CRSD de la zone BERWICK, il est prévu de doter cette future zone d'activité des infrastructures télécoms nécessaire à sa labellisation ZA Très Haut Débit.

Il semble raisonnable de dire qu'aucune dépense de travaux ne sera engagée en 2010. Seuls des frais d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage permettant de préparer le choix un prestataire ou un délégataire sont à prévoir.

- Desserte TNT dans les zones non couvertes par TDF
- Amélioration de l'équipement des services

Afin d'améliorer les conditions de travail du personnel, l'accueil du public, le service rendu, et de limiter la multiplication des photocopies, plusieurs investissements sont proposés :

- Crèche Briançon et du Lautaret – équipement informatique + logiciels + Badgeuse
Homogénéisation des logiciels utilisés dans les 3 crèches
- Equipement vidéo projecteur fixes dans les Salles de Réunion
- Tous services / Téléphonie en voix sur IP

La téléphonie sur IP professionnelle permet d'utiliser la puissance du réseau Internet pour les communications électroniques de type voix. Outre le siège de la Communauté de Communes du Briançonnais, les services déconcentrés pourraient être dotés de téléphonie sur IP. Cela permettra, d'une part une rationalisation des coûts de communication interservices (forfaitisés), et d'autre part de donner une image moderne de notre accueil téléphonique, un service décentralisé pouvant être joint directement à partir du numéro du siège.

- Gestion géolocalisée des cimetières

Acquisition pour les douze communes d'un logiciel pour la gestion des Cimetières et des événements funéraires.

Ce logiciel permettra de gérer tous les mouvements funéraires (Inhumations, Exhumations, Ré-inhumations, Créations, Transferts, etc...), dans le respect complet de la législation funéraire, et le tout intégré au SIG.

